

Prix libre

LE JOURNAL DU PAYS

LE SÉNÉGAL

NAT FOIBER

LES NEGOCIATIONS DE PAIX

DU 8 AVRIL 1996

Bintou DLALLO

SOMMAIRE

CULTURE: I. CAMARA.....Page 8

EDITORIAL

De Jean-Marie François BIAGUI Villeurbanne.

Ne nous laissons pas aveugler par l'exemple palestinien

A LA VEILLE de négociations sénégal-casamançaises probables sur l'avenir de la Casamance, il est peut-être tentant d'en imaginer un scénario semblable à celui du Proche-Orient, consacré à l'Autonomie Palestinienne. S'il est vrai que les Peuples Casamançais et Palestinien se ressemblent par la Cause qu'ils défendent respectivement ainsi que par les conséquences immédiates qui en découlent (en termes de souffrances, de morts, de réfugiés politiques ou autres déplacés, etc...), il n'en demeure pas moins que l'un et l'autre bénéficient de positionnements politiques et diplomatiques différents pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, OLP (Organisation de Libération de la Palestine) s'était refusé jusqu'alors à reconnaître Israël en tant qu'Etat souverain, tandis qu'en Casamance le MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance) reconnaissait, ne fût-ce que de manière tacite, l'Etat du Sénégal mais à l'intérieur de ses frontières naturelles qui excluent naturellement le Territoire de Casamance, tout en revendiquant l'émancipation politique de la Casamance sous la forme d'un Etat indépendant.

Là-bas, la Cause Palestinienne est devenue une Cause Arabe, transcendant ainsi les frontières naturelles de la Palestine, chez nous, l'écho sous-régional de la Cause Casamançaise reste à définir du fait de l'insupportable hypocrisie dont font montre certains leaders politiques de la Sous-Région.

Là-bas, les Résistants sont unanimement considérés (même par l'Etat d'Israël) comme des Combattants de l'OLP, chez nous, on les appelle hypocritement ou par cécité politique (parfois par certains des nôtres) des Rebelles du MFDC.

Là-bas, faisant allusion aux Territoires naturels de la Palestine, on parlait de Territoires Occupées, en Casamance, on préférerait plutôt les termes de province méridionale ou de région la plus riche ou la plus touristique du Sénégal.

Là-bas, depuis les Accords d'Oslo, on parle d'Autonomie Palestinienne, chez nous, il n'est question que d'un vague projet de décentralisation ou de régionalisation que le gouvernement sénégalais entend imposer à la Casamance et, accessoirement, aux régions naturelles de la Casamance.

Là-bas, à la demande même de l'Etat Hébreu, la Communauté Internationale n'hésite plus à débloquent des centaines de millions de dollars pour contribuer au bon fonctionnement des institutions et au développement économique de l'Autonomie Palestinienne, chez nous, au nom de je ne sais quel principe de non-ingérence, on continue à "bouffer" du Casamançais avec comme objectif final: avoir les mains libres pour jouir en toute impunité des innombrables ressources naturelles de la Casamance. Que sais-je encore?...

Ne nous laissons donc pas séduire aveuglément par l'exemple palestinien qui, au demeurant, n'est valable qu'en Palestine, pour les Palestiniennes et les Palestiniens, malgré Israël et la Communauté Internationale. Vouloir transposer un tel exemple chez nous, serait à coup sûr filer droit au mur. Car ce qui nous serait présenté comme une Autonomie Casamançaise, en réalité en serait rien d'autre qu'une façon de définir ce qu'on appelle déjà les régions de Ziguinchor, de Kolda ou de Tambacounda. Dans ce contexte, on comprendrait aisément que l'aide au développement de la Casamance ne nous viendrait pas directement de la Communauté Internationale, mais de cette même Communauté Internationale via Dakar qui, évidemment et comme toujours, en ferait ce qu'il voudrait.

En même temps, les Autorités sénégalaises se délecteraient à déstructurer lentement mais sûrement la Casamance, en y organisant notamment la réunion et les ravages des plus grands fléaux socio-économiques voire culturels de la fin de ce siècle et qui, de toute manière, seraient "imputables" au MFDC et aux administrateurs d'une telle Autonomie Casamançaise. Les Autorités sénégalaises se donneraient ainsi quelques années, tout au plus cinq ans, pour retourner un Peuple Casamançais (affamé, frustré ou aigri) contre le MFDC ou ses administrateurs. J'imaginerais alors nos compatriotes nous accuser: Si vous êtes incapables de faire prospérer une Autonomie Casamançaise "au sein" du Sénégal, quel serait notre sort dans le cadre d'une Casamance Indépendante?

Parallèlement à cela, le Sénégal ne se ferait sûrement pas prier pour faire disparaître, comme il sait si bien le faire, tous les "durs" de la Casamance, ceux qu'ils soupçonnerait, à tort ou à raison, d'être des Indépendantistes demeurés, capables à tout moment de faire renouer le Peuple Casamançais avec la Vérité, à savoir la nécessité historique pour la Casamance de recouvrer son Indépendance Nationale.

Je crois donc pour rappeler à notre Peuple que l'objectif du MFDC, en particulier de son Secrétaire Général, l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor, a été, est et restera, notamment dans le cadre des négociations envisagées, l'Indépendance Nationale de la Casamance, qui est de surcroît un droit fondamental, imprescriptible, inaliénable, ..., NON NEGOCIABLE.

Seul le processus de retrait des forces d'occupation peut faire l'objet d'une négociation. Oui, elles s'en iront. Il leur faudra peut-être du temps, mais elles s'en iront, soit à la suite desdites négociations, soit par la pointe des pieds, pour que vive la Casamance-Libre-et-Prospère.

Libérez les détenus politiques casamançais!



MFDC

Mouvement
des Forces
Démocratiques
de la Casamance

TERRITOIRE DE CASAMANCE

Le Secrétaire Général

Monsieur le Premier Ministre,

Je ne puis vous cacher ma consternation à la lecture de votre lettre du 2 avril 1996.

Décidément, le Sénégal veut continuer à se moquer royalement des larmes et du sang des Fils de la Casamance.

Dans ma Déclaration du 3 décembre 1995, j'ai proposé à l'Etat du Sénégal la date du 8 avril 1996 pour le début des négociations en terrain neutre, donc pas au Sénégal, mais à l'Extérieur.

Le 25 janvier 1996, par lettre, je vous priais de nous donner des passeports afin que nous puissions sortir du Pays pour rencontrer rapidement ailleurs que dans le Pays, nos Frères de l'Extérieur membres du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance pour retenir ensemble le Pays des négociations avec le Sénégal, ainsi que le Pays de nos rencontres préparatoires aux négociations.

Le 10 février 1996, par lettre, je vous ai réitéré la même demande de passeports en vue de nos concertations, hors du Pays, avec nos Frères de l'Extérieur, en prévision de nos négociations avec le Sénégal en terrain neutre.

Le 10 mars 1996, par lettre, je vous ai exprimé mon inquiétude devant votre silence qui est, en réalité, un refus de nous donner des passeports et que, de ce fait, faute de voyage hors du Pays, aucune concertation, nécessaire et préalable, avec nos Frères de l'Extérieur en vue des futures négociations avec le Sénégal. Vous refusez donc manifestement les négociations en terrain neutre.

Et, par la même occasion, j'ai décliné toute responsabilité du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance dans les séquelles d'un tel blocage indépendant de ma volonté, et aussi des lenteurs consécutives à ma séquestration qui perdure jusqu'aujourd'hui 3 avril 1996. Donc le 8 avril 1996, vous viendrez négocier avec un prisonnier ayant votre couteau tranchant à sa gorge.

Le 1er janvier 1996, dans ma lettre au Professeur Assane Seck, Président de la Commission nationale de gestion de la paix en Casamance, j'exigeais du Sénégal que son Chef d'Etat ou son Premier Ministre me signe un Document en bonne et due forme, me notifiant le refus effectif et catégorique du gouvernement sénégalais de ma Demande de rencontre du Sénégal et du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance à partir du 8 avril 1996 en terrain neutre, donc hors du Sénégal, pour une solution définitive du Problème de la Casamance dans la Vérité et la Justice.

Le 8 février 1996, par lettre, je réitérais au Professeur Assane Seck notre demande de passeports afin de sortir du Pays pour rencontrer nos Frères membres du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance, afin de retenir ensemble le Pays de nos négociations avec le Sénégal, ainsi que le Pays des rencontres du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance, préparatoires aux négociations du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance avec le Sénégal hors du Pays.

Le 28 mars 1996, par lettre, je vous ai pratiquement réitéré la même demande de passeports avec la liste des Partants, en vue d'une concertation avec nos Frères de l'Extérieur, pour préparer les négociations avec le Sénégal en terrain neutre, selon ma Déclaration du 3 décembre 1995.

Votre gouvernement prouve, par son comportement et ses contraintes, que les négociations ne peuvent pas et ne doivent pas se tenir dans le Pays ou dans un Pays qui n'est pas neutre de par ses agissements.

Donc juridiquement, le Sénégal n'est pas un pays crédible. De ce fait, Monsieur le Premier Ministre, la mort dans l'âme, le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance vous notifie qu'il ne sera pas à votre rendez-vous de la Mairie de Ziguinchor le 8 avril 1996.

Donc veuillez dire au Pays et au monde entier que vous ne voulez pas la paix en Casamance: que vous avez décidé de reprendre ou plutôt de poursuivre les hostilités en Casamance. Vous en répondrez devant Dieu et devant l'Histoire. Tout être humain a droit à un minimum de respect et de dignité.

Puisque c'est sur les antennes de Radio Sénégal que j'ai lancé ma Déclaration du 8 décembre 1995, veuillez, en toute logique, m'envoyer cette même Radio le samedi-saint 6 avril 1996, afin que je puisse, à la face du monde entier, expliquer les raisons de ce rendez-vous manqué du 8 avril 1996, grande déception pour tout le monde.

Si le Sénégal est un pays de Droit, vous devez m'envoyer votre Radio.

Et vous ne devez pas non plus faire fi des Droits des Gens, des Peuples et des Nations.

Encore une fois, l'Histoire nous jugera.

Ziguinchor, le 3 avril 1996

CASAMANCE INFOS

Par notre correspondant spécial
au Pays: FANBONDY.

PREPARATION D'UNE OFFENSIVE IMMEDIATE

Les Combattants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance se préparent à une nouvelle attaque de l'armée sénégalaise que l'on dit "imminente". Des mouvements de troupes et de matériels militaires s'effectuent journalièrement depuis le 28 mars 1996.

L'Unité Spéciale des Commandos Sembémof est en état d'alerte. *"En cas d'attaque des forces d'occupation, nos hommes pourrez avoir l'ordre de libérer Ziguinchor la capitale"* nous a dit le jeune lieutenant de la section Elite II.

LA CASAMANCE SUR INTERNET

Grâce à l'apport matériel et financier des Amis de la Casamance (ADC), les informations sur la Casamance sont disponibles sur le grand réseau mondial de l'informatique Internet. Pour rentrer en contact avec la Casamance, il vous suffit de taper sur votre clavier:

http://ourworld.compuserve.com/homepages/Pascal_ANNEN
ACCUSATION GRAVE

Cette fois-ci ce sont les familles des disparus des quatre français qui accusent gravement Monsieur René Ala l'Ambassadeur de France à Dakar d'être *"plus sénégalais que les Sénégalais"* dans la crise des disparus en Casamance. Voilà le Sénégal "petit malin" créer une crise franco-française! Matigno prendra sûrement note.

TEMPÊTE FINANCIERE, POLITIQUE ET MILITAIRE A DAKAR

Les Sénégalais n'en reviennent pas. Avec la guerre en Casamance, le trésor roule à vide. Les mesures sont prises et pas des moindres:

- Suppression ou réduction de bourses d'études à l'Ecole Nationale d'Administration, à l'Ecole des Ingénieurs Agricoles de Thiès et à l'INSEP.
- Plus de garantie de travail des élèves.
- Incapacité de payer les indemnités journalières aux militaires en Casamance, d'où la révolte militaire.
- Augmentation des céréales dont le riz à la fin du mois de juin.
- Division grave au Parti Socialiste au pouvoir : Djibo et Niasse éjectés.

- Cessation de paiement aux veuves de la guerre en Casamance.

LIBERATION EN GAMBIE

Les 98 Réfugiés Casamançais arrêtés le dimanche 11 février 1996 vers 12 heures par la Police gambienne et gardés à vue au camp militaire de Bakau, ont tous été libérés après trois jours de détention.

Leur arrestation serait provoqué par une mauvaise information véhiculée par l'Ambassade du Sénégal en Gambie et un complice du nom de Malang Sambou, selon laquelle ces Réfugiés seraient des Combattants du MFDC. Après vérification des identités, le subterfuge a été dévoilé. Malang Sambou a été formellement identifié par les services de renseignements du MFDC. Il s'agit d'un Bis-sauginéen qui avait pris part au dernier coup-d'état contre le Président Vieira. Il se réfugia alors en Gambie. Faute de boulot et après consultation avec l'Ambassade du Sénégal, Malang s'est vu confié un nouveau job, d'infiltrer le milieu des Réfugiés Casamançais en Gambie.

PREMIERE REUNION INTERNATIONALE DES AMIS DE LA CASAMANCE

C'est à Vevey en Suisse, au restaurant Stand que se tiendra le samedi avril 1996, la première réunion internationale des Amis de la Casamance sous la direction de sa Présidente Fondatrice Madame Marie Line Annen. Il s'agira de créer un organe interne de quête, de stockage, de coordination avec les ONG pour mieux gérer le quotidien des Réfugiés Casamançais en Guinée Bissau et en Gambie et pour un retour en Casamance.

"LA VOIX DE LA CASAMANCE" NOUVELLE EDITION.

Nos confrères de la "Voix de la Casamance" ont eu du mérite pour relancer une nouvelle formule de leur journal. Une couverture excellente qualité d'impression et d'images, de paginage et de présentation. Chapeau pour un travail de professionnels. JP a vraiment un concurrent de taille.

LE COLONEL GOMIS CLAQUE LA PORTE

Le colonel Gomis se sent maintenant profondément Casamançais. Pour

contester à la nouvelle occupation militaire de la Casamance, il a refusé de se présenter à la cérémonie consacrant un nouveau commandement militaire le jeudi 21 mars à Ziguinchor. Ce manquement a suscité de nombreuses interrogations dans l'armée coloniale.

LA DELEGATION NATIONALE DU MFDC EST CONNUE

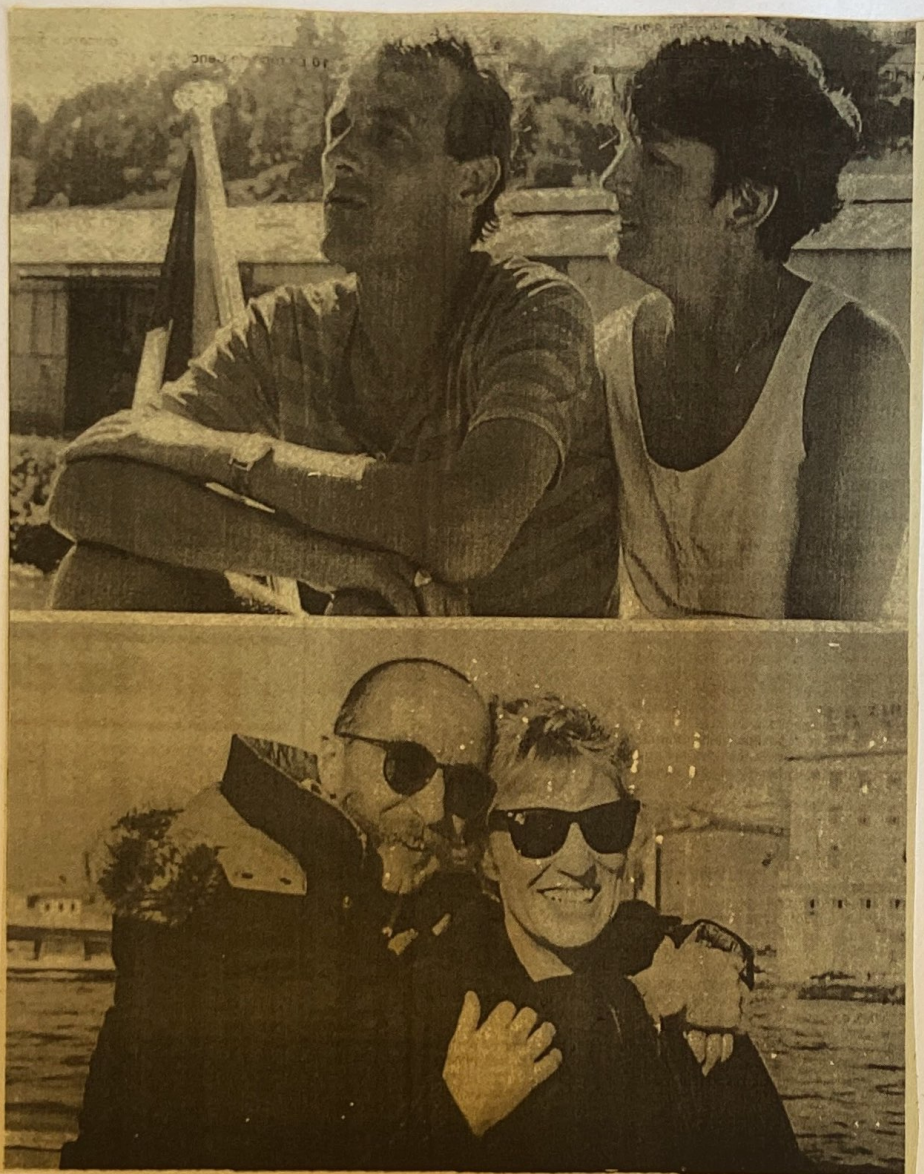
La liste des personnes composantes de la délégation du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance pour se rendre à l'Etranger est connue. Il s'agit de:

1. Edmond BORA
2. Sanoune BODIAN
3. Sarany Manga BADIANE
4. Mamadou DIEME
5. Aliou SAGNA
6. Sady TOURE
7. Simon MALOU
8. Hyacinthe MANSALY
9. Marie Thérèse SENGHOR
10. Mamadou DIAO (prison de Dakar)
11. Arfan Djindé KOMA
12. Daniel DIATTA
13. Ibrahima BASSENE
14. Youssouph BADJI
15. Abdoulaye DIEDHIOU

AVEU AMÈRE

L'ex-Premier Ministre Sénégalais Mamadou Dia a rompu le secret d'Etat sur le statut de la Casamance. Il reconnaît ouvertement lors du meeting annuel de son parti : *"Il faut le reconnaître et le dire, le colonisateur n'avait pas intégré la Casamance dans le Sénégal. Après décembre 1992, poursuit-il, ce plan a été abandonné et nous vivons aujourd'hui les tragiques conséquences de cette abandon. Il aurait écrit une lettre dans ce sens à Abdou Diouf qui n'a pas répondu, une lettre à Léopold Sédar Senghor qui a répondu et une dernière à Diamacoune qui n'a rien reçu. Mais pourquoi le Grand Maoudo a-t-il attendu 36 ans avant de dire la vérité ? A-t-il pensé à Dieu en bon musulman, avant sa mort, pour se faire pardonner ses fautes ? En tout cas, lui, aura le courage de dire la vérité même si tard. Voyons voir Léopold Sédar Senghor le poète, l'académicien !*

Il y a un an



La Casamance veut la vérité, toute la vérité sur la disparition des couples Gagnaire et Cave

RAPPEL

- 6 avril 1995, arrestation des époux Gagnaire et Cave par l'armée sénégalaise.
- 7 au 10 avril 1995, Abass Goudiaby, gérant du Z.A.G va à la recherche de ses clients et fait partout des dépositions. Insouciance des autorités militaires et politiques sénégalaises.
- 11 avril 1995, découragé de ses démarches envers les Sénégalais, Abass Goudiaby se confie au Secrétariat Général du MFDC qui avise directement le Consulat de France à Ziguinchor.
- 15 avril 1995, début des opérations militaires sénégalaises, françaises et bissau guinéennes contre les bases des maquisards du MFDC
- 18 avril 1995 les services secrets casamançais retrouvent les traces des touristes. Le lendemain les quatre français sont transférés à Ziguinchor.
- Mai 1995, vu l'échec du complot et pour empêcher les touristes français de parler de ce qui s'est réellement passé, la tragique solution de les tuer est prise. Depuis lors, la Casamance aux côtés des Familles des Disparus luttent pour la vérité en dehors de toute contigence diplomatique ou politique.

Il y a un an, le 6 avril 1995, quatre touristes français Jean-Paul Gagnaire et sa femme Martine avec un couple d'amis Claude et Cathérine Cave ont été pris en otage puis exécutés quelques jours plus tard par l'armée sénégalaise afin de forcer une intervention militaire française et bissauguinéenne contre les Combattants du Mouvement des Forces Démocratique de la Casamance. La suite de ces opérations nous la connaissons: de Babonda à Effock les ennemis d'une Casamance libre ont vu que du feu.

Cependant la Casamance reste soucieuse du sort des corps de ces braves touristes tués chez nous où l'Etranger est Roi. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Commission de Crise installée au sein même des services de renseignements casamançais au lendemain de cette "bavure sénégalaise-française" continue jusqu'à nos jours de siéger.

Si l'on en croit à une source bien informée de cette cellule, le Sénégal qui continue par presse locale interposée d'accuser ces touristes de "spécialistes d'armement recrutés par le MFDC" pour mieux justifier leur acte ignoble, serait sur le point de livrer les corps des Gagnaire et Cave. Mais attention il faut le faire à la sénégalaise ou plutôt à la sénégal-franco-bissau-guinéenne. Pour cela trois scénarios seraient proposés aux diplomates français à Dakar:

1- Transférer les corps en Guinée-Bissau. Trouver deux innocents réfugiés casamançais qui joueraient le jeu, on se souvient de la farce d'Effock, puis avec une sauce médiatique faire réapparaître les corps des victimes en terre de Casamance et le tour "magique" est joué.

2- Provoquer une attaque, d'ailleurs un plan est déjà prêt pour exécution avant la saison des pluies, avec beaucoup trop de bruit de canon et de bla-bla journalistique, et faire réapparaître miraculeusement les corps de tombes fraîches en terre de Casamance. Il ne reste plus qu'à avaler la pillule et comme à l'accoutumé c'est le MFDC qui est responsable.

3- Prendre des prisonniers, les conduire dans un endroit anonyme de Casamance, et voilà les tombes que nous cherchions il y a un an ! n'est-ce pas ?

Voilà comment on veut bien narguer les parents des disparus et le monde.

ELANKOOR Envoyé spécial à Dakar

Déclaration du M.F.D.C



Secrétariat Général

TERRITOIRE DE CASAMANCE

MFDC

Mouvement des Forces
Démocratiques de la Casamance

Le droit de la Casamance à son Indépendance Nationale est un droit réel, absolu, inaliénable, imprescriptible.

Jamais, à aucun moment de son passé colonial, la Casamance n'a été, juridiquement parlant, partie intégrante de la Colonie du Sénégal. La Casamance est avec le Sénégal, mais non pas dans le Sénégal.

La Casamance unanime condamne énergiquement la machination diabolique programmant le début des Négociations avec le Sénégal pour le 8 avril 1996, à Ziguinchor, au lieu de l'Extérieur, en Terrain Neutre, selon la Déclaration du 3 décembre 1995, du Secrétaire Général du MFDC.

Voilà pourquoi, la Casamance unanime et le MFDC rejettent catégoriquement, absolument, le Témoignage de Monsieur l'Expert Jacques Charpy, et demande à la France d'assumer pleinement toutes ses responsabilités politiques, historiques et morales envers une Casamance qui, depuis 1982, ne cesse de lui crier justice et de lui demander haut et fort, à la face du monde, le droit de la Casamance à son Indépendance Nationale.

La Casamance prie l'Organisation des Nations Unies, la Cour Internationale de la Haye, toutes les bonnes volontés, physiques ou morales du monde entier, toutes les Nations à travers le monde, qui militent pour les Droits des Gens, des Peuples et des Nations, éprises de Vérité, de Liberté, de Justice et de Paix, de demander à la France, jusqu'ici juridiquement Puissance Protectrice, de mettre fin à cette guerre injuste, longue, cruelle et ruineuse que le Sénégal a imposée à la Casamance par ses Forces d'Invasion, d'Occupation et de Répression qu'il doit donc immédiatement, obligatoirement retirer d'ici, de faire rapidement justice à la Casamance en lui accordant, immédiatement et sans condition son Indépendance Nationale.



Ziguinchor, le 10 avril 1996

Abdoul Karim



*votez charme
fourrer, madame*

*oh mon
parfum!*



Vous êtes nombreux à nous écrire. Nous vous en remercions très vivement. Nous nous excusons cependant de ne pas pouvoir diffuser toutes vos lettres. Patience ! D'autres J.P. suivront.

MAUVAISE COORDINATION ?

(...) Mon témoignage rejoint d'ailleurs tous les autres témoignages terrifiants rapportés par la presse sénégalaise et par mes compagnons d'armes blessés: Alors que nous approchions du parc pour l'opération de ratisage, nous avions essuyé des tirs venant même de nos propres forces déployées en aval de nos positions. La coordination entre nos différentes unités était mauvaise et la peur avait gagné la plupart entre nous (...) Aujourd'hui on peut bien s'interroger sur l'état de délabrement de nos forces armées. Heureusement la cessation actuelle des combats est venue à temps pour redonner confiance aux hommes de troupe.(...)

S.C. S.D. Blessé, Dakar

PERTINENTE BINTOU

Dans J.P du mois de janvier 1996, relisons ce que Bintou Diallo écrivait: "Si la paix demeure fragile, c'est parce que Abdou Diouf et son gouvernement sont tenaillés par les "marchands de la mort"; ces Généraux qui depuis leur salon en velours ordonnent le viol, le vol et le sang des Casamançais. C'est donc là où existent de multiples inconnues concernant l'issue d'une paix durable en Casamance." Au moment où je vous écris, aucun espoir en une solution politique avec le Sénégal est en vue. Je ne crois donc pas à la voie politique pour débarrasser le peuple de Casamance d'un régime colonial. Nous avions depuis 1982 cru à Abbé Diamacoune qui déclarait pouvoir régler le contentieux avec la plume et la langue. Malheureusement, on a assisté à quatorze années de douleur ... Après cette amère expérience, je peux dire que nous avons adhéré massivement à l'option politique, mais nous avons échoué, le Sénégal ne veut pas parler avec nous(...) Il n'y a donc aucun espoir d'user nos moyens politiques. Il faut donc revenir au peuple, en tant que source de nos idéaux de liberté et de justice, pour qu'il agisse comme exactement à Diabir en 1983 et se donne les moyens d'atteindre avec dignité la souveraineté nationale. Cette fois-ci, ne manquons pas l'occasion de se débarrasser définitivement et victorieusement des colo-

nisateurs qui n'obéissent qu'à leur armée. Comme quoi Bintou est pertinente.

Sidaty Kanté Fouladou.

ON NE PEUT PLUS ATTENDRE

C'est bien de faire taire les armes, mais pour le reste, tout reste à faire. Les mois passants, les objectifs poursuivis pour une paix durable et pour une solution négociée de l'Indépendance de la Casamance, tiennent toujours d'un vœu pieux. Et la question de savoir si la Casamance recouvrera sa souveraineté qu'avec les armes se pose de plus en plus avec acuité. Que va-t-il se passer si les négociations du 8 avril 1996 échouaient? Aujourd'hui comme hier, la Communauté Internationale fait face à un dilemme: soit aider les deux parties au dialogue, soit patienter pour voir clair au risque d'encourager le conflit armée d'où une déstabilisation de toute la région ouest du continent. Mais dans le milieu casamançais de Dakar, tout indique que l'heure est à la mobilisation. On ne peut plus attendre le résultat des négociations. Prendre notre destin en main. Mais gérer cette crise, de mon point de vue, n'est pas une affaire de la Casamance seule, mais aussi de la France. Rien malheureusement ne permet de croire que les efforts de la France convergent dans ce sens suite aux déboires de Monsieur Ala. Une solution négociée, pour ma part, je me permets d'y croire.

Abdourahmane Baldé Médina X8 Dakar.

JOYEUX ANNIVERSAIRE ABBE!

Transmettez s.v.p mes vifs souhaits de bonheur, de santé, de longévité à Abbé Diamacoune. Joyeux anniversaire !
-4 avril 1928: Naissance
-4 avril 1937: Confirmation
-4 avril 1956: Prêtrise
Bonne lutte.

Helen Ruedi Suisse

LA FRANCE A PLUS D'INTÉRÊTS EN CASAMANCE

Réagissant aux propos de Bintou Diallo dans votre dernière édition, l'assouplissement de la Casamance envers la France ne doit pas être de sens unique. Il faut avouer que la France laisse une trainée d'atrocités

chez nous en aidant aux massacres. Il conviendrait d'abord aux dirigeants français d'assumer leurs responsabilités politiques conformément aux décisions votés par leur propre Assemblée Nationale à la fin du siècle dernier concernant la Casamance. Ce n'est pas à vous et aux Français que j'apprendrais que les intérêts de la France en Casamance son qualitativement et quantitativement supérieurs à ceux du Sénégal. Le pétrole off-shore, le gaz, le bois, le tourisme, le coton, l'or et j'en passe...

Je vois bien que Dakar avait joué un rôle dans la percée coloniale de notre continent. Mais, aujourd'hui il serait faut de jouer cette carte stratégique qui ne correspond plus à la nouvelle mentalité des Africains. L'Afrique est mure et en Casamance l'esprit est plus qu'alerte.

Si la France veut continuer de jouer un rôle dans cette zone du continent, elle appartiendra donc à elle d'abord, à elle seule de réajuster sa politique à l'égard de la Casamance.

La Casamance est crédible et elle peut quand elle le désire s'octroyer de l'aide de pays déjà partants pour sa libération. Il n'est jamais trop tard de faire du bien tout en reconnaissant ses fautes. C'est limpide dans l'esprit des Casamançais: la Casamance sera libre et indépendante.

Saly Sidibé, Ziguinchor

VOLONTAIRE DES ARMES

(...) Je suis volontaire pour prendre les armes. J'étais moi-même militaire au Sénégal. Il y a trois ans je suis inquieté dans mon village par les soldats sénégalais. J'ai décidé alors de rejoindre le maquis. Tous les amis de mon quartier sont éparpillés et contraints à chercher asile en Gambie ou en Guinée-Bissau où ils sont maltraités. La voie pour intégrer le maquis est trop difficile. Selon un responsable du village, le MFDC par la voix de son Secrétaire Général a pris la décision de ne plus recruter. Mais cette décision est de nature à nous discriminer. Au risque de voir naître un autre mouvement de lutte, il est plus que souhaitable de lever cette mesure prise pour des raisons de budget... Nous ne pouvons pas admettre très longtemps d'être rejeté par le Sénégal et par nos propres frères. La Casamance appartient à nous tous et en lutte chacun peut amener sa contribution...

S.Konté Velingara

REVELATIONS DE DIAMACOUNE

Dans un livre intitulé "Beaucoup de bruit pour rien" qui a paru à la fin du mois de mars et qui se veut une contribution à un éclairage sur les Evénements en Casamance, l'auteur: Abbé Augustin Diamacoune Senghor, Secrétaire Général du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance fait des révélations: **Suite**

-Les Autorités sénégalaises savaient qu'une bande de voleurs, de brigands, avaient parqué dans le département de Sédhiou avec plus de cinq cents têtes de boeufs. Le pouvoir sénégalais a laissé faire.

-Le 19 décembre 1991, Malang ou Malamine Fodio Diatta du village de Bajanjang, est abattu par cette bande de voleurs.

-Le 22 janvier 1992, cette bande tua Bourama Ndiaye parti à la recherche de ses vaches volées. C'était à Babirane, village situé près de Koussy III. Trois de ses compagnons, grièvement blessés, furent transportés à l'hôpital de Sédhiou.

-Le gouvernement sénégalais n'a pas parlé. La gendarmerie de Sédhiou, partie sur les lieux pour le constat, a refusé de photographier le corps et la scène de camouflage de la dépouille sommairement enterrée et recouverte d'herbes sèches sur le tertre.

-Toutes les vaches volées étaient parquées dans la forêt de Sansamba, et le point d'embarquement pour le Sénégal se trouve être la carrière située à Bajanjang, sur la route de Marsassoum.

-A Goudomp, le 30 juin 1992, la nuit même où les Musulmans accompagnaient la lune, quatre jeunes Combattants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance interceptèrent une bande de voleurs de gros bétail convoyant leur butin. Ironie du sort, parmi ces malfaiteurs, se trouvaient des voleurs de bétail précédemment arrêtés par des Combattants du MFDC qui les remirent à Diamacoune à Ziguinchor, qui se hâta de les livrer aux Autorités compétentes.

-Malheureusement, ces malfaiteurs furent purement et simplement libérés cinq jours après. Ils se hâtèrent même d'aller à Goudomp crânement narguer les militants civils du MFDC et menacer gravement ces pauvres civils innocents et non armés.

-En 1994, à Djibabouya-Bouloufokounda, les militants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance ont à eux seuls, perdu plus de quarante-deux vaches. Tandis qu'à Marsassoum-Sauto, on a volé vingt-quatre boeufs à un pauvre Vieux. Et chaque mois à Marsassoum, il y a un embarquement de boeufs volés dans trois remorques pour le Sénégal. Voilà encore une violation flagrante du cessez-le-feu signé à Bissau le 31 mai 1991, stipulant la libre circulation des personnes et des biens.

-Le pouvoir sénégalais a déversé en Casamance des bandes de malfaiteurs pour commettre des dégâts afin de discréditer le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance. D'autres malfaiteurs sont venus de leur propre initiative en Casamance, afin de s'enrichir par des vols et des pillages. D'autres bandes ont été habillées, véhiculées, nourries, équipées, armées par le Sénégal contre le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance.

-Le 24 mai 1995, le Général Babacar Wone est venu demander à Diamacoune de faire une Déclaration pour demander aux belligérants de déposer les armes. Il prit l'engagement ferme de retirer de Casamance toujours avec assurance, toujours avec fermeté, toutes les forces sénégalaises d'intervention dès le lende-

LE JOURNAL DU PAYS

C/O OUSMANE TAMBA
AUF DER WACHT 8B
CH-4104 OBERWIL.

REDACTION:

EMILE TENDENG
GENEVIEVE MENDY
IBOU CAMARA
BINTOU DIALLO
MAOUDO BA

CORRESPONDANTS SPECIAUX:

ELANKOOR
FANBONDY
KONNDIARAMA
EBALASS
SEMBEFA
NO PINTHIA

PHOTO

MOF-PHOTO

IMPRIMERIE

FREE CASAMANCE PRESS

main de cette future Déclaration.

-Casamançais et Sénégalais n'étant pas passés par les mêmes Bois Sacrés, Diamacoune répondit au Général que cela était trop beau pour être vrai de la part d'un Sénégalais et qu'il fallait lui donner le temps de le tester.

-A force de harceler Diamacoune, celui-ci fit sa Déclaration le 20 juin 1995, que le Général vida de sa substance en la censurant avant sa diffusion le même jour. Et dès le lendemain matin, le 21 juin 1995, les soldats sénégalais attaquèrent les Maquisards des Forces Combattantes du MFDC, toujours respectueux du cessez-le-feu signé à Ziguinchor le 8 juillet 1993, qualifié de sacré.

-La Déclaration de Diamacoune, en date du 20 juin 1995, fut vidée de son contenu suite à la censure opérée par le Général Wone:

a) "C'est pourquoi je demande aux Combattants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance de déposer immédiatement les armes, afin que le Cessez-le-Feu soit réel, sur toute l'étendue du Territoire de la Casamance et partout ailleurs."

-En enlevant le mot "Territoire", le Général Wone veut oublier que le Nom Officiel de la Casamance sous mouvance française fut d'abord celui de "District" de Casamance. Ensuite, après le Decret du Gouvernement Français en date du 12 octobre 1882, et surtout lors du transfert de la Capitale de cette Casamance, en 1894, de Gorée à Sédhiou, les Français appelèrent notre Pays, "Territoire de la Casamance". Bref ! La Casamance est avec le Sénégal, mais non dans le Sénégal.

b)Voici la faute la plus lourde commise par le Général Wone.